

Un nouveau modèle de partage du travail

Le chômage est une crise qui dure et aucune solution ne semble réussir, que ce soit la réduction du temps de travail, la croissance économique ou une politique keynésienne même renouvelée. Les États obtiennent un certain résultat en améliorant l'aide sociale sous une forme ou sous une autre. Mais tous ces systèmes, R.M.I., T.U.C., minimex, ne permettent qu'un minimum vital insuffisant. Ils sont, en un sens, humiliants, ils ne conduisent pas à une intégration sociale, ne diminuent pas la pauvreté, ni le travail au noir. Rainer Zoll propose, après d'autres, la création d'un second secteur d'activités fondé non sur les règles du marché mais sur la réciprocité entre la garantie d'un revenu de citoyenneté et la prestation de services sociaux, écologiques et culturels. Une carrière pourrait ainsi comporter un travail salarié et un service social. Bien des questions restent ouvertes par cette proposition : le volontariat, le financement, le profil de carrière, l'éducation familiale, etc. La dualisation de la société, entre travail fixe et précarité, pourrait laisser place à une « dualisation » des carrières.

PAR RAINER ZOLL

Deux affirmations sont couramment avancées : une politique — que je considère nécessaire — de réduction radicale du temps de travail ne suffit plus à éliminer le chômage ; le problème du sous-emploi pourrait être résolu dans le cadre d'une politique économique keynésienne, peut-être renouvelée, ou encore dans le cadre d'une politique structurelle. Très peu de gens croient encore sérieusement à ces deux types de solution. Mon but est plutôt d'apporter au débat une proposition qui reprend de nombreuses idées anciennes et en fait une synthèse qu'on pourrait décrire brièvement comme un échange d'un revenu de citoyenneté contre des services sociaux, écologiques et culturels. Ainsi je passerai rapidement en revue les points suivants.

La politique de réduction des horaires, la rationalisation et la dualisation de la société sont les points de départ. Diverses approches du problème du chômage comme le basic income, l'allocation universelle, l'institutionnalisation d'un deuxième marché du travail, le workfare, le revenu minimum d'insertion sont possibles. Il faut ensuite revenir sur la problématique du service social. Je citerai quelques expériences réussies dans le domaine du service civil et je reprendrai la discussion sur la réciprocité des relations entre l'individu et la société. Enfin, je voudrais préciser ma proposition de création d'un second secteur d'activités dans la société qui ne soit pas organisé selon les règles de l'échange marchand. Cette proposition n'est sans doute pas très argumentée ici mais, peut-être précisément pour cette raison, elle enrichira un débat ultérieur.

INSUFFISANCE D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La société du travail est-elle morte ? Le thème nourrit maintes controverses. Toutefois il est à peine contestable que les richesses des sociétés dites occidentales continuent à être produites par le travail salarié. Cependant la création de cette richesse nécessite de moins en moins de travail. D'un côté, le nombre des salariés parmi la population active a partout augmenté — en Allemagne, les salariés représentent plus de 90 % de la population active — et même ceux qu'on appelle les nouveaux indépendants sont bien souvent, comme l'indiquent la plupart des analyses, des salariés déguisés. Par ailleurs de l'autre côté, un taux de chômage élevé se maintient malgré les importantes réductions du temps de travail. Même Klaus Zwickel, secrétaire général de IG Metall (syndicat allemand de la métallurgie) que l'on considère comme un pionnier de la politique de réduction du temps de travail en Europe, constate sans illusion : « On peut déjà dire aujourd'hui qu'au rythme actuel de la réduction générale du temps de travail, on ne pourra plus jamais retrouver une situation de plein emploi ».

À mon avis, il n'est possible aujourd'hui de remédier à ce problème par les réductions du temps de travail que si celles-ci sont beaucoup plus radicales et si l'on parvient à en dépasser les formes et les contenus actuels, au point de ne plus pouvoir en parler en termes de réduction du temps de travail. En effet une radicalisation de la forme actuelle de la réduction du temps de travail parvient tout au plus à maintenir l'emploi, comme le montre par exemple la fameuse convention collective passée entre IG Metall et les usines Volkswagen. Elle prévoit, pour une période de deux ans, une réduction radicale du temps de travail à 28,8 heures par semaine. Quel que soit le jugement porté sur les baisses de salaires correspondantes, apparemment acceptées par le personnel, cette réduction radicale du temps de travail garantit la sécurité de l'emploi, néanmoins pour deux ans seulement et uniquement pour les employés des usines Volkswagen. « Il faut admettre que, dans ce cas, il était sans aucun doute question de garantir l'emploi existant bien que la création urgente d'emplois supplémentaires eût été nécessaire » (Peters et al.), comme le précise le secrétaire de IG Metall responsable de cette négociation, le président du comité d'entreprise de Volkswagen. Pour les employés de nombreuses entreprises de sous-traitance de Volkswagen, le recul des ventes devrait déjà avoir des répercussions, notamment sous la forme de réduction du nombre d'emplois. On ne peut donc absolument pas parler ici de créations de nouveaux emplois.

La politique revendicative des syndicats se heurte toujours aux limites de la sécurité de l'emploi ; par conséquent, les responsables syndicaux en viennent à la conclusion que « pour combattre le catastrophique chômage de masse, il faut développer à nouveau une politique sociale et économique orientée vers l'emploi » (Peters et al.). Quoiqu'il existe dans la situation économique actuelle des propositions indiquant les contours d'une telle politique économique et sociale, aucun exemple d'application pratique convaincant n'a pourtant été présenté. Une politique économique orientée vers l'emploi ne tient pas compte du fait que la révolution micro-électroni-

CINQUANTE ANS, REBONDIR

que en a radicalement changé les données fondamentales. La rationalisation des processus de production et donc l'augmentation de la productivité ont en effet un rythme incomparablement plus rapide que les transformations technologiques précédentes. À cela s'ajoute la réorganisation logistique des processus de production. Ces deux facteurs ouvrent la voie tant à une rationalisation croissante qu'à la suppression d'emplois. André Gorz cite à ce propos une estimation de Lothar Spath et Henzler, un des experts de McKinsey : « Si on appliquait l'état le plus avancé de la technique actuellement disponible partout où il serait possible de le faire, on pourrait supprimer neuf millions d'emplois sur les trente-trois millions que compte encore l'Allemagne. Le taux de chômage atteindrait alors 38 % de la population active » (Gorz, 1994). Même si on remettait ces chiffres en question, les dimensions du problème restent claires : il y aurait dans la seule Allemagne dix à treize millions de chômeurs. Ce problème ne pourrait plus être maîtrisé par une politique économique orientée vers le plein emploi.

On ne peut donc plus imputer actuellement l'accroissement du chômage à la seule crise économique qui a commencé il y a deux décennies. En effet, le capital a traversé des crises durant cette période mais une crise est normalement limitée dans le temps. Ce caractère éphémère ne peut absolument plus être appliqué au chômage qui menace de croître encore.

Quant à un nouvel essor économique, il ne suffira pas à améliorer la situation de façon décisive. En ce qui concerne, par exemple, la construction mécanique lourde en Allemagne, on s'attend en effet à une croissance mais le nombre de salariés stagnera tout au plus. À la crise économique les entreprises réagissent essentiellement en essayant d'améliorer le niveau de rendement. Comme il ne leur est pas possible d'élargir considérablement les marchés disponibles si ce n'est au détriment d'autres entreprises et de leurs employés, les mesures de réduction de personnel qu'elles prennent se traduisent par l'introduction d'innovations techniques et de nouvelles formes d'organisation du travail et de la production. Le type de croissance économique qui prévaut actuellement consiste à supprimer des postes de travail : *jobloss growth*. Ce qu'indique, par ailleurs, la conclusion d'un groupe de travail français : « Il est par conséquent absurde de se baser sur la croissance économique pour résoudre la crise de l'emploi » (Groupe du Chêne).

Une des conséquences de la crise de l'emploi est la dualisation de la société : le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale est passé en République fédérale d'Allemagne de 2,1 millions en 1981 à 4,9 millions en 1993 tandis que le coût net de l'aide sociale pour la même période s'élevait de 11,4 à 33,2 milliards de marks (Wyler). Le taux actuel des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté se chiffre à 10,1 % (Arndt). Les statistiques sur les revenus confirment cette scission de la société : « En 1988, 57 % de l'ensemble des revenus des ménages étaient perçus par un tiers d'entre eux, 27 % par la tranche moyenne et la tranche inférieure devait se contenter des 16 % restants » (Nell-Breuning-Institut). Le mot *fracture* désigne avec force la brutalité de cette dissociation des conditions de vie et suggère une séparation rigide de la société en deux parties mais sans qu'il y ait de frontières imperméa-

CINQUANTE ANS, REBONDIR

bles entre les catégories de revenus et plus particulièrement en ce qui concerne les bas revenus. « Le risque de la pauvreté menace toutes les couches sociales: un Allemand sur cinq s'est trouvé entre 1984 et 1992 au moins une fois dans une situation de pauvreté » (Arndt). Cependant cette dynamique de paupérisation croissante d'une partie de la société ne modifie en rien ce phénomène de polarisation croissante des conditions et des situations d'existence.

APPROCHES D'UNE SOLUTION AU PROBLÈME DU CHÔMAGE

La plupart des tentatives de solutions déjà discutées et, parfois en partie appliquées, partent des conséquences de cette crise et tentent de remédier à la pauvreté par la garantie d'un revenu de base. Le nom donné à ces solutions (Bürgergeld, Grundeinkommen, revenu minimum, allocation universelle, citizens income, impôt négatif sur le revenu, etc.) est d'un intérêt secondaire. En effet, si le nom ne cache qu'une aide sociale améliorée, l'approche en question n'apporterait aucune solution vu la radicalité du problème. L'idée qui me semble vraiment importante consiste à fonder le droit à un revenu de base sur la citoyenneté comme l'ont proposé de nombreux auteurs dans leurs derniers travaux (entre autres Muckenberger, Offe, Ostner, Jordan, Standing). Tandis qu'un revenu minimum parvient à peine à lutter contre la marginalisation qui accompagne la dualisation de la société, le revenu de citoyenneté auquel chaque citoyen peut prétendre sous certaines conditions est dès le départ lié à l'idée d'égalité de tous les citoyens. Offe souligne ainsi que la proposition d'un droit à un revenu de base fondé sur la citoyenneté se distingue d'autres propositions par le fait qu'aucun autre caractère (comme, par exemple, un emploi) ne peut servir de fondement à ce droit, que les « activités utiles » accomplies en dehors du travail salarié le justifient moralement et que le critère de justice doit intégrer la couverture des besoins fondamentaux. Afin de combattre énergiquement et effectivement la marginalisation, ce droit dérivé de l'égalité des citoyens doit donc être interprété de façon assez substantielle pour garantir un revenu de citoyenneté vraiment suffisant.

Néanmoins, dans leur ensemble, ces approches ne prennent pas suffisamment en compte le problème de l'intégration sociale. « Le travail, et en particulier le travail salarié, ne représente pas seulement en lui-même une forme importante de participation plénière, mais il représente également une condition essentielle d'une participation totale à la société, ce que ne réalisent pas les droits à la sécurité sociale dans leur structure actuelle » (Coenen et Leisink). En outre, le travail sous forme de « travail indépendant », d'« activités autonomes » (Gorz, 1989) ou de community work ne remplit pas non plus cette fonction, c'est pourquoi Gorz réfléchit à la reconnaissance publique de cette forme de travail (Gorz, 1992).

Que de tels programmes soient couronnés d'un certain succès — pourtant très relatif — vient du fait que dans une économie aussi complexe et dynamique que la nôtre, de nouveaux emplois se créent continuellement selon un processus intrinsèque, ce qui ne veut pas dire que le nombre total des emplois augmente. De plus ces

CINQUANTE ANS, REBONDIR

mesures s'accompagnent de subventions aux entreprises. Trouver des employés qualifiés pour les postes vacants pose souvent problème aux employeurs. Ils recourent alors à des programmes de recyclage et de qualification professionnelle. Il en existe en Allemagne comme en France dans le cadre du R.M.I. ou aux États-Unis avec le workfare (trainingfare) de même qu'en Grande-Bretagne. Ils peuvent d'ailleurs être financés par les institutions publiques.

Contre ces programmes, on peut formuler plusieurs critiques. Ils restent en fait des prestations de la prévoyance sociale puisqu'il s'agit d'une aide accordée par l'administration de l'assistance sociale (Valentin). Il y est question de revenus minimums, autrement dit qui ne suffisent pas pour vivre. Ils marquent les personnes concernées : en Allemagne, en France, les difficultés éprouvées par un jeune à trouver du travail sont d'autant plus fortes qu'il aura été employé dans ce type de programme. Ces programmes visent non seulement l'intégration professionnelle mais aussi l'intégration sociale. Toutefois il n'est pas certain qu'ils atteignent réellement leur but. Plus problématique encore paraît être la question de savoir si l'État doit vraiment, par une contrainte ouverte ou cachée à exercer des activités déterminées, faire des individus des « citoyens fonctionnels » (Standing, 1990). Ces mesures devraient également atténuer la dépendance créée par les institutions de la sécurité sociale. Mais, comme l'écrit Standing, une « solidarité non institutionnalisée » qui remplacerait la dépendance de la sécurité sociale, « ne pourra en aucune manière être créée par le workfare. Standing a encore soulevé d'autres critiques rapidement énumérées ici : ces programmes n'entraînent aucune diminution substantielle de la pauvreté, aucune création d'emplois véritablement nouveaux, aucun obstacle au travail au noir, aucune réduction des coûts de la politique sociale, etc.

D'autres propositions du revenu minimum d'insertion et du workfare tentent de créer un second marché du travail ou, mieux, à le réguler puisqu'il existe déjà depuis longtemps. L'idée sous-jacente correspond largement à l'argumentation de la deuxième section de cet exposé. Ce second marché du travail serait essentiellement constitué par des emplois créés par le système de l'A.B.M. et des sociétés d'occupation et de qualification professionnelle. Contrairement au R.M.I. et au workfare, les salaires dans ce second marché du travail seraient en général payés au même niveau que dans le premier. Telle est l'argumentation dominante parmi les syndicats mais des voix divergentes proposent une diminution allant jusqu'à 80 % des revenus fixés par les conventions collectives (voir, par exemple, Schutte). Il est donc ici question, pour l'essentiel, de postes de travail subventionnés par les pouvoirs publics, à durée déterminée et distincts du premier marché du travail. En outre, ce second marché devrait établir des passerelles vers le premier (WSI).

Si le second marché du travail jette vraiment, comme c'est souvent le cas en Allemagne de l'Est avec les sociétés d'occupation et de formation professionnelle, un pont vers le premier, il remplit une fonction importante, mais il ne résout pas le problème fondamental. En effet, le D.G.B. (Deutscher Gewerkschaftsbund, confédération des syndicats allemands) exige que les emplois offerts sur le second marché soient additionnels et nettement délimités « du marché du travail privé comme des

CINQUANTE ANS, REBONDIR

attributions du service public » afin de ne pas menacer les emplois existants. Cette exigence de délimitation, compréhensible mais probablement irréaliste, montre clairement qu'on attribue au second marché du travail deux fonctions différentes : d'une part, servir de tremplin vers le premier marché de l'emploi et, d'autre part, apporter une solution au problème fondamental qui est que le nombre d'emplois est insuffisant et qu'on ne peut pas s'attendre à le voir augmenter.

Poursuivant ce second but, Christa Müller propose l'institution d'un service éco-socio-culturel qui, lié à un revenu de base, représenterait, pour une période transitoire assez longue (au moins jusqu'en l'an 2000), une alternative au premier marché du travail. Même s'il est difficile de comprendre cette limite temporelle et même si la séparation du premier marché de l'emploi n'est pas assez nettement marquée d'un point de vue conceptuel et institutionnel, je désire néanmoins poursuivre l'idée fondamentale de cette proposition : un service éco-socio-culturel en échange d'un revenu de base.

LES PRESTATIONS SOCIALES NE SONT PAS DES MARCHANDISES

« En fait il n'est vraiment pas possible de payer cela ! » La problématique fondamentale à laquelle cette citation fictive renvoie, dépasse largement le cadre de la crise financière des pouvoirs publics et de l'exigence croissante du financement des services sociaux dans un cadre institutionnel, d'autant plus que la famille comme instance sociale a tendance à disparaître. Car le travail social, les soins et maintes autres prestations sociales consistent essentiellement en une aide personnelle, un caring et aussi en ce qu'on appelle un travail relationnel. Je voudrais mettre ici l'accent sur ce qui a souvent été dit et que même les personnes qui n'en parlent pas savent pourtant : on ne peut mesurer les prestations sociales comme on mesure la prestation de la force de travail. Elles ne sont pas quantifiables. Ceux qui ont l'expérience de ce type de travail, des soins apportés aux malades, aux enfants et aux personnes âgées en passant par le travail social jusqu'à la psychothérapie, savent bien que souvent ce qu'ils ont accompli parfois en cinq minutes a plus de valeur qu'une autre prestation pour laquelle ils mettent plusieurs heures, plusieurs semaines ou même plusieurs mois mais qui est, par ailleurs, également indispensable. Il existe assurément des points de passage entre le travail salarié « normal » et une activité qui relève du domaine des prestations sociales. De plus, ces dernières ont quand même toujours été quantifiées et nécessairement payées. Mais, comme nous le savons, beaucoup trop peu par rapport au degré d'exigence généralement très élevé dans ce type de travail. C'est pourquoi nombreuses sont les personnes qui changent de profession après quelques années, épuisées par un travail salarié dans ce domaine, ou bien qui à la longue sont minées intérieurement, s'endurcissent et deviennent même incapables de procurer le caring personnel que leur tâche exige pourtant d'elles. Partant de ces expériences, la conclusion suivante s'impose : les prestations sociales ne sont pas aptes à être traitées comme des marchandises. La tendance inhérente à l'organisation capitaliste de la vie à tout transformer en marchandises se heurte ici à un obstacle.

« UNE INVENTION GRANDIOSE DE L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE »

Par cet énoncé, Harald Weinrich désigne le service civil « par lequel se sont développés dans une mesure importante le sens civique et le sens de la solidarité ». De par leurs expériences avec des étudiants ayant accompli un service civil, de nombreux professeurs de faculté peuvent, comme moi, confirmer cela. C'est d'ailleurs ce qu'un autre type d'organisation des prestations sociales devrait notamment avoir comme fondements : « un sens civique et un sens de la solidarité très développé ».

Or de nombreuses analyses de la société actuelle affirment que l'individualisme corrompt en quelque sorte les hommes, qu'ils s'occupent de plus en plus d'eux-mêmes, deviennent toujours plus égoïstes et hédonistes et perdent par là le sens de la solidarité. À ces interprétations, on peut non seulement opposer les expériences du service civil en Allemagne mais aussi celle des corps de la paix (peace corps) aux États-Unis, du volontariato en Italie, du service de la coopération en France, etc. Que l'on songe, à la société probablement la plus individualiste du monde, à savoir les États-Unis, où il existe malgré tout un sens très développé de la solidarité sous forme de relations de voisinage et de réseaux formels et informels. En outre, par leur référence intense à soi, beaucoup de nouveaux individualistes, comme on les appelle, ont découvert que les prestations sociales comme d'autres actes de solidarité procurent en fait des gratifications personnelles. S'il est donc erroné de parler d'une perte totale de la solidarité, il est toutefois nécessaire d'aménager de nouvelles formes sociales pour lui permettre de se développer.

Dans cette direction, Antje Vollmer et Hildegard Hamm-Brücher ont proposé l'introduction de services écologiques et sociaux, notamment sous la forme d'une année de service social. Elles se sont clairement démarquées, comme Weinrich et Hirschmann, de l'expérience des travaux obligatoires (Arbeitsdienst) sous le national-socialisme que, par ailleurs, Hamm-Brücher et Weinrich ont encore personnellement connus (Bergerdorfer Gesprächskreis). Des voix émanant des milieux syndicaux s'élèvent également en faveur de « l'introduction d'un service écologique et social » pour « contrebalancer l'excès de main-d'œuvre disponible » (IG Chemie VB Sozialpolitik-Frauen).

DROITS ET DEVOIRS

Quand, dans une période de crise économique et sociale, un débat éclate aux États-Unis autour du thème des droits (rights, entitlements) et des devoirs (obligations, duties), nous percevons qu'il est question de diminuer des droits et de traquer des abus. C'est probablement le but recherché par certains hommes politiques. D'autres espèrent renforcer ainsi le sens du bien commun. Ces débats présentent un enjeu important. Ils indiquent que les rapports entre l'individu et la société, et plus particulièrement entre l'individu et l'État, comme représentants externalisés de la société sont perturbés face aux exigences participatives de la démocratie. Aux États-Unis, le symptôme le plus évident de cette détérioration des rapports entre l'individu et la société est le faible taux de participation aux élections, correspondant à peu près à la moitié des électeurs. Le désintérêt croissant pour la politique en Europe s'est traduit

CINQUANTE ANS, REBONDIR

aux États-Unis par le phénomène Perrot, l'outsider qui, comme homme d'affaires couronné de succès, parut à beaucoup plus digne de confiance que toute la classe politique. La même chose se passe actuellement en Italie avec Berlusconi. Pour que la démocratie fonctionne réellement, il doit y avoir une réciprocité des rapports entre les individus et la société. Aristote, comme le montre Morris Janowitz qui me sert ici de guide, avait déjà thématiqué ce thème de la réciprocité comme un échange entre ceux qui gouvernent et les gouvernés : « Un citoyen est quelqu'un qui participe constamment à l'administration du droit et à l'exercice d'une fonction », « les citoyens sont, pour le sens commun, tous ceux qui prennent part alternativement à l'existence civique de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés ». La participation est un principe fondamental de la démocratie et elle est limitée de façon décisive par le phénomène de la marginalisation et de l'exclusion. Il s'agit donc de « donner à tous les membres de la communauté politique ce qui leur revient en tant que citoyens », c'est-à-dire également la possibilité d'une participation politique, ainsi que « d'encourager les activités qui contribuent à améliorer la qualité des rapports sociaux » (Jordan). De même pour T. H. Marshall dans son essai intitulé *Citizenship and Social Class*, la réciprocité fait partie intégrante de la citoyenneté. Le principe bourgeois de l'égalité des citoyens trouve par-delà les nombreuses inégalités sociales sa « vérité » dans l'égalité normative des citoyens. « L'égalité sous-jacente au concept de citoyenneté, bien que limitée dans son contenu, mine cependant l'inégalité du système de classes qui était par principe une inégalité totale » (Marshall d'après Janowitz). Selon Marshall, l'extension des droits des citoyens aux droits politiques et ensuite aux droits sociaux a provoqué l'apparition d'« une citoyenneté industrielle » pour laquelle les syndicats représentent l'institution centrale. La politique revendicative est le principal champ d'action de cette citoyenneté qui, comme dans d'autres domaines, comporte des droits et des devoirs (Janowitz).

« Quand il est fait appel à la citoyenneté pour défendre des droits, on ne peut dans ce cas ignorer les devoirs qui lui correspondent. Ces derniers n'exigent pas d'un homme qu'il sacrifie sa liberté individuelle ou qu'il exécute sans contester tous les ordres du gouvernement. Toutefois ils exigent que son action soit inspirée par un sens éveillé de sa responsabilité vis-à-vis du bien-être de la société » (Marshall d'après Janowitz). Il est donc question chez ces deux auteurs d'une conscience active du citoyen et de son agir correspondant. Alors que Marshall élabore une liste encore fort générale des devoirs du citoyen (payer ses impôts, éduquer sa famille, accomplir le service militaire, contribuer au bien-être de la société), Janowitz présente une liste plus longue où il insiste surtout sur la participation à des associations volontaires et aux élections.

Ces deux auteurs conçoivent la participation dans un sens élargi. En d'autres termes, ils se demandent comment elle peut se concrétiser dans des associations volontaires parmi lesquelles les syndicats. « Il existe une écologie sociale de la citoyenneté qui doit encore être dégagée et institutionnalisée. Dans les sociétés industrielles avancées, les devoirs des citoyens envers leur communauté (community), devoirs qui s'expriment et se maintiennent à travers des réseaux informels et des rapports directs d'homme à homme, font preuve d'une considérable vitalité » (Janowitz).

CINQUANTE ANS, REBONDIR

Je pense donc qu'il existe dans nos sociétés un potentiel de conscience civique et même de solidarité et que ce potentiel est beaucoup plus vaste que ce qu'on peut en voir. En outre, il me semble que l'individualisme et ses conséquences contribueront encore à l'accroître, point de vue que je partage avec le philosophe Fernando Savater.

Cependant les structures formelles et informelles de la société ne stimulent pas ce potentiel, elles le découragent au contraire (voir A. Gorz, 1992). Là où ces structures étaient auparavant plutôt orientées vers la participation des citoyens comme, par exemple, dans la politique communale ou le travail syndical, elles sont devenues aujourd'hui l'affaire de spécialistes, ce qui effraie les profanes. En fin de compte, cette situation ne pourra probablement changer que sous l'action des mouvements sociaux de citoyens bien qu'une transformation issue d'une interaction entre des changements institutionnels et des mouvements sociaux ne soit pas à exclure. En effet, les temps de crise sont aussi des périodes de liberté et peuvent donc quelquefois rendre nécessaires des changements institutionnels qui, en temps « normal », sont à peine pensables.

PAS DE SECOND MARCHÉ DU TRAVAIL, PAS DE WORKFARE, MAIS...

Lawrence Mead considère le travail dans *Beyond Entitlement* comme un des devoirs fondamentaux du citoyen, ce qui part de la supposition erronée mais encore courante qu'il existe assez de travail. Dahrendorf pense, par contre, « la citoyenneté comme un contrat social qui vaut en général pour tous les membres de la société ; le travail, quant à lui, relève d'un contrat privé ». En même temps, il concède qu'« il pourrait y avoir un sens à demander aux citoyens de se mettre un certain temps à la disposition de la société ». Coenen et Leisink optent pour « une répartition du travail salarié de telle sorte que chaque citoyen ait à la fois la possibilité d'exercer un emploi et de participer aux prestations sociales et au *community work*. Aussi longtemps que cela n'est pas réalisé, nous pensons qu'il ne faut pas obliger les citoyens qui ne trouvent pas d'emploi mais qui s'engagent dans une activité sociale, à chercher un poste de travail, à être disponibles à court terme ou à perdre leurs revenus de transfert.

Une proposition de Christian Lalive d'Épinay va plus loin que celle de Harry Coenen et Peter Leisink : « On peut parfaitement imaginer un service civique, social, économique, humanitaire, etc., incluant une gamme très large d'activités à utilité sociale reconnue permettant d'assurer la production des biens et des services nécessaires non seulement à la production de la richesse collective, mais aussi à la préservation des ressources fondamentales, à l'expression de la solidarité universelle et au développement d'une esthétique. Chacun serait doté d'un carnet de route et, en échange de l'allocation universelle, il aurait à fournir au cours de sa vie un certain volume de prestations. Une telle perspective renouvellerait le contrat social. »

Dans ce sens, je voudrais soumettre à la discussion une proposition qui reprend et

CINQUANTE ANS, REBONDIR

rassemble les arguments esquissés ci-dessus, à savoir la création d'un second secteur d'activités dans la société non pas organisé selon les règles du marché mais fondé sur la réciprocité entre la garantie d'un revenu de citoyenneté et la prestation de services sociaux, écologiques et culturels. Le principe de base de ce second secteur devrait être la réciprocité, l'échange, non pas l'échange de marchandises, mais le troc. Ceci signifie que, dans ce secteur, la main-d'œuvre ne pourrait plus être considérée comme une marchandise, c'est-à-dire qu'on ne devrait plus mesurer le travail effectué, de toute façon difficilement mesurable, mais qu'il faudrait déterminer des horaires de travail ainsi que des tâches flexibles. Alors qu'autrefois la reproduction de la force de travail et indirectement de la société était garanti par les « prestations sociales » des femmes au sein de la famille nucléaire, tous, tant les hommes que les femmes, devront à l'avenir participer directement durant une partie de leur vie à la reproduction sociale, et cela par un service social, culturel et écologique dans le second secteur d'activités. Comme c'est le cas jusqu'à présent, le premier secteur d'activités devrait financer le second ; quant à l'organisation de ce second secteur, elle devrait s'effectuer d'une façon plus équitable, c'est-à-dire non plus comme dans l'ancien modèle où les femmes étaient « entretenues » par le « père nourricier ». Tous les actifs du second secteur devraient, en effet, recevoir un revenu qui suffise à leur assurer un niveau de vie « normal » en échange duquel ils garantiraient, à travers leurs prestations, la reproduction sociale, écologique et culturelle de la société.

Cette proposition n'est peut-être pas nouvelle. Jacques Delors a probablement formulé quelque chose de semblable au début des années soixante-dix et celle de Christian Lalive d'Épinay est très proche de la mienne. Il me paraît néanmoins important de recentrer le débat sur ce thème aujourd'hui. Un tel discours devrait contribuer à créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un second secteur d'activités dans la conscience même des citoyens et devrait, bien entendu, y associer les grandes organisations sociales que sont, par exemple, les organisations caritatives, les syndicats, etc. Ils auraient alors la possibilité et peut-être même le devoir, de réaliser ce second secteur sous forme d'un contrat social avec l'État. Il y aura bien sûr des intérêts puissants opposés à ce projet. Je formule toutefois, avec Bill Jordan, l'espoir suivant : « Si on pouvait montrer que les principes démocratiques de la configuration sociale constituent un chemin raisonnable pour accroître le contrôle des individus sur leur environnement commun, alors nous aurions tous intérêt à ce que le processus de démocratisation de la société se poursuive. »

Il n'est pas possible de mener dans le cadre de cet exposé une discussion sur le financement du revenu de citoyenneté. Il existe sur ce thème de nombreuses propositions comme, par exemple, l'impôt négatif sur le revenu (Scharpf, Muckenberger et al.) que l'on devrait à nouveau considérer ici. Cela ne fait aucun doute que les sources de ce financement devraient en fin de compte être apportées par le premier secteur de la société qui serait, en revanche, déchargé des services sociaux, écologiques et culturels non rentables. Tous les hommes et toutes les femmes devraient idéalement travailler un minimum d'années dans chacun des secteurs. Suivant les profils de carrière à développer, on pourrait prévoir, par exemple, un nombre mini-

CINQUANTE ANS, REBONDIR

mum d'années de travail salarié de même que de service social. Ce dernier devrait se situer au début de la vie active.

Il existe en Italie une discussion sur la question de savoir jusqu'à quel âge la société est obligée de financer l'éducation des citoyens. On pourrait ainsi, dans le cadre d'une introduction progressive du second secteur d'activités, limiter cette obligation à l'âge de dix-neuf ans. Les individus auraient par la suite la possibilité, par deux ou trois ans de service social, par exemple, de prétendre à quatre ou cinq années supplémentaires de revenu de citoyenneté pour financer des études ou un autre type de formation. Outre la suppression du système des bourses d'études ou plus exactement du système de prêts publics exempts d'intérêts servant à financer les études, il ne serait plus nécessaire, étant donné le niveau de ce revenu, de gagner de l'argent à côté des études pour assurer son existence. Le second secteur pourrait ainsi se fonder sur un système de bonus : autant d'années de service social garantiraient autant d'années de revenu de citoyenneté exemptes d'obligations. Une baisse du temps des études aurait également un effet secondaire bénéfique sur les universités actuellement surpeuplées. Ce rapport d'échange pourrait prendre la forme d'un contrat social individualisé, à peu près comme aux États-Unis où le gouvernement Clinton propose aux étudiants en médecine de financer leurs études s'ils acceptent en échange de travailler un certain nombre d'années dans des zones périphériques où l'on manque de médecins.

Ceux qui accomplissent leur service social pourraient choisir librement leur domaine d'activités et le contenu de ce service. L'organisation de ce service pourrait s'inspirer du modèle du service civil, c'est-à-dire qu'elle pourrait se greffer sur des associations existantes ou encore sur de nouvelles associations d'importance locale, régionale ou nationale. Un renforcement de la société civile en serait la conséquence souhaitable. À la place des bureaucraties sociales existantes ou de nouvelles bureaucraties, on instaurerait dans ce secteur de nouvelles agences de placement à la fois centralisées et décentralisées, qui émaneraient de la société civile et dont l'activité serait financée en quelque sorte par une contribution prélevée sur le revenu de citoyenneté des travailleurs sociaux. Le rôle de l'État consisterait, comme dans les autres domaines d'activité, à servir de garant à cette procédure. Ce rôle ne concernerait pas seulement les contrats sociaux individualisés ou l'activité des associations, mais aussi la question de la professionnalisation indispensable à quelques fonctions du second secteur d'activités exigeant un certain degré de qualification. À ce propos, il faut rappeler que l'obtention de telles qualifications après la limite d'âge (dix-neuf ans) relèverait d'une décision personnelle.

DES QUESTIONS POUR UN DÉBAT

Dans le cadre du modèle esquissé, bien des questions restent ouvertes. C'est là une chance pour le développement d'un véritable débat. Je désire aborder brièvement quelques-unes d'entre elles. Par exemple, celle de la libre volonté à s'engager dans un service social. Je penche pour cette solution, mais elle pourrait présenter l'inconvénient que des gens aisés pourraient se faire racheter ce service puisqu'ils n'ont pas besoin du revenu de citoyenneté, ni pour faire des études ni pour autre chose. Une telle pratique rapprocherait

CINQUANTE ANS, REBONDIR

l'obligation d'accomplir ce service civil (Arbeitsdienst) des nationaux-socialistes. Il serait toutefois possible de remédier à ce problème en revalorisant socialement ce service, ce que constatent déjà les observateurs patentés de ce processus comme Michel Taleghani à Paris.

Une autre question ouverte réside dans l'implication de l'éducation familiale des enfants dans le domaine du service social. Cette éducation est-elle prioritairement orientée vers une contribution sociale ou est-elle principalement considérée comme une affaire privée à laquelle sont liées d'importantes gratifications personnelles ? D'autre part, on pourrait encore se demander si on devrait intégrer le système des retraites dans le second secteur d'activités de telle sorte que le revenu de citoyenneté serve de somme minimum de retraite garantie. On pourrait ainsi concevoir l'âge de la pension comme une seconde phase du service social.

De nos jours, la marginalisation d'un nombre croissant de personnes est prise en charge par la charité privée et publique. Alors que par l'introduction d'un second secteur dans la société basé sur la réciprocité entre un droit civique à un revenu de citoyenneté suffisant et un devoir civique à accomplir un service social, une chance est offerte de remplacer la dualisation de la société par un type tout à fait différent de « dualisation » des carrières dans lequel chacun devrait autant que possible faire l'expérience tant du travail rémunéré que du service social. À travers cette réciprocité des relations entre l'individu et la société garantie par un contrat social individualisé ainsi que par la pratique d'un service social, je formule l'espoir que se développe un sens civique plus fort, une plus grande responsabilité de l'individu vis-à-vis de la société.

Rainer Zoll

Rainer Zoll est professeur de sociologie à l'Université de Brême.

Bibliographie

Arndt, Fritz « Krause Ideen-Angriff auf das Sozialversicherungssystem » in *Der Gewerkschafter*, 3 /94.

Bergedorfer Gesprächskreis, « Wieviel Gemeinsinn braucht die liberale Gesellschaft », Protokoll Nr. 100, Hamburg.

Bot, Yves et al., *Repenser la solidarité*, Paris, 1991.

Castel, Robert, Laé, Jean-François, *Le revenu minimum d'insertion, une dette sociale*, Paris, 1992.

Coenen, Harry, Leisink, Peter, *Work and Citizenship in the New Europe*, Cambridge, 1993.

Dahrendorf, Ralf, *The Modern Social Conflict: an Essay on the Politics of Liberty*, New York, 1988.

DGB-ISA, « Gewerkschaftliche Positionen zur öffentlich geförderten Beschäftigung », in *ISA Informationen zur Sozial—und Arbeitsmarktpolitik*, décembre 1993, Dusseldorf.

CINQUANTE ANS, REBONDIR

- Gorz, André, *Kritik der ökonomischen Vernunft*, Berlin, 1989.
- Gorz, André, « On the Difference between Society and Community », in van Parijs, *Arguing for Basic Income*, 1992.
- Gorz, André, interview: «Die Arbeitsgesellschaft ist faktisch tot », in *Tageszeitung*, 10.03.94.
- Groupe du Chêne, *Le travail en question*, Bordeaux, 1993.
- Gueron, Judith M., Pauly, Edward, *From Welfare to Work*, New York, 1991.
- Hamm-Brücher, Hildegard, *Bergedorfer Gesprächskreis*, 1993.
- IG Chemie-Papier-Keramik - VB Sozialpolitik-Frauen, *Sozialpolitik und Arbeit - eine Aufforderung zur Diskussion*, Hannover.
- Janowitz, Morris, « Observations on the Sociology of Citizenship: Obligations and Rights », in *Social forces*, 1980.
- Jordan, Bill, « Basic Income and the Common Good », in van Parijs, *Arguing for Basic Income*, 1992.
- Lafontaine, Oskar, « Kleine Schritte, langer Weg », in *Frankfurter Rundschau*, 26.02.94.
- Lalive d'Épinay, Christian, *Les Suisses et le travail*, Lausanne, 1990.
- Mead, Lawrence M., *Beyond Entitlement- The Social Obligations of Citizenship*, New York, London, 1986.
- Müller, Christa, « Wenn fünf Millionen Menschen eine Beschäftigung suchen ... », in *Frankfurter Rundschau*, 09/10.06.93.
- Nell-Breuning-Institut, *Solidarität am Standort Deutschland*, Frankfurt/Main, 1994.
- Offe, Claus, « A Non-Productivist Design for Social Policies », in Coenen /Leisink, *Work and citizenship...*, 1993.
- Otto, Ulrich, « Arbeit und Leben - Alternativökonomie und die Krise der Arbeitsgesellschaft » in Lange/Weth (Ed.), *Politik*, Neuwied, Kriftel, Berlin, 1992.
- Peters, Jürgen; Schwitzer, Helga; Volkert, Klaus; Widuckel-Mathias, Werner, « Nicht kapitulieren - trotz Krise und Rezession », in *WSI-Mitteilungen*, 3/1994.
- Savater, Fernando, « L'individualismo ci salverà » in *La Stampa*, 28.9.1993.
- Scharpf, Fritz, « Negative Einkommenssteuer - ein Programm gegen Ausgrenzung », in *DIP*, Mars 1994, Baden-Baden.
- Schiller, Bradley R., « Moving from Welfare to Workfare », in *Public Policy*, 21/1973.
- Schütte, Helmut, « Wer hat Angst vorm zweiten Arbeitsmarkt? », in *Tageszeitung*, 6.10.1993.
- Standing, Guy, « The road to workfare: Alternative to welfare or threat to occupation? » in *International Labour Review*, No 6/1990.
- Standing, Guy, « The Need for a New Social Consensus », in van Parijs, *Arguing for Basic Income*, 1992.

CINQUANTE ANS, REBONDIR

Valentin, Bernard, dit Frère Sylvain, « Réflexions sur une expérience de solidarité », in Bot, Yves et al., 1991.

Van Parijs, Philippe, *Arguing for Basic Income - Ethical Foundations for a Radical Reform*, London, New York, 1992.

Vollmer, Antje, in Bergedorfer Gesprächskreis, 1993.

Weinrich, Harald, in Bergedorfer Gesprächskreis, 1993.

WSI, *Zweiter Arbeitsmarkt wozu?*, Dusseldorf, 13.9.1993

Wylter, Simon, « Armes Deutschland », in *Vorwärts*, N° 3, Mars 1994.

Zwickel, Klaus, « Teilen'' bedeutet schliesslich auch abgeben'' - Die Vier-Tage-Woche beim Volkswagenwerk », in *Frankfurter Rundschau*, 03.03.94.

Traduction de l'article : Geneviève Warlant.